



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aveugles et malvoyants

Question écrite n° 17131

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la situation des aveugles à Paris. Il existe à ce jour 50 000 aveugles domiciliés à Paris, et ce chiffre est en progression constante. Quotidiennement, du fait de leur handicap, ces personnes se trouvent confrontées à des problèmes, principalement lorsqu'elles se déplacent à pied, aussi bien pour traverser les rues et les carrefours que pour circuler sur les trottoirs de plus en plus encombrés par le manque de civisme de certains concitoyens. Aussi, elle lui demande quelles mesures il pourrait prendre ou faire prendre pour permettre à ces citoyens de se déplacer dans Paris dans des conditions de sécurité optimales.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17131

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 2003, page 3127